



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 37564

Texte de la question

M Andre Lajoinie attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, a propos des consequences nefastes de la reduction des prestations de la securite sociale et notamment de la prise en charge des couts de transport des patients du secteur psychiatrique hors hospitalisations a temps plein. Les medecins du centre hospitalier specialise d'Yzeure (Allier) s'inquietent de cette situation qui penalise des dizaines de patients parmi les plus necessiteux, et dans un departement essentiellement rural ou les deplacements sont longs et couteux, au point que beaucoup d'entre eux sont prives des efforts du corps medical pour offrir dans le cadre d'une sectorisation deja experimentee un meilleur service. Il lui demande de lui preciser quelles dispositions sont prises pour prendre en compte les besoins de ces familles et assurer le remboursement de leurs frais de transport.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37564

Rubrique : Assurance maladie maternite: prestations

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 969